

Secteur GAC



**Brochure Technique Départementale GAF
des Alpes-Maritimes & Monaco
2026**

1. Membres du comité départemental GAM

- Responsable technique GAM :
Alexis MARTIN - a.lexis.martin@live.fr – 06 37 11 00 43

2. Formation des juges

La formation des juges niveaux 1,2 est gérée par la région Sud. Pour toutes les informations nécessaires, se référer à la **Brochure technique GAC** de la région Sud 2025 – 2026 disponible sur le site **FFGym Région Sud**.

3. Formation des Cadres

Toutes les informations nécessaires à la formation des cadres se trouvent dans la **Brochure technique GAC** de la région Sud.

4. Compétition

1. Conditions d'organisation

Les compétitions font l'objet d'un appel à candidature afin de déterminer les lieux de déroulement. Le Comité Départemental, après examen des candidatures et de la conformité du matériel gymnique, fera part de son choix à l'ensemble des clubs départementaux. Si aucun club ne se propose à l'organisation d'un championnat celui-ci sera automatiquement annulé et entraînera le forfait des équipes/individuelles de la catégorie concernée pour la suite de la saison.

Chaque club organisateur se verra remettre une aide à l'organisation par le Comité Départemental pour chaque journée de compétition. (cf Cahier des Charges départemental) Par contre, le club organisateur, choisi par le Comité Départemental, devra maintenir sa candidature sous peine d'une amende de 150 € pour non réception de compétition, sauf événement exceptionnel justifié.

Les dates :

25 janvier 2026 à Antibes

Performance Nationales B, Fédérales A et Fédérales B.

2. Engagements

Tous les engagements devront être effectués dans les délais par le biais du site de la FFGym, dans l'extranet. Le logiciel est automatiquement verrouillé après la date de clôture, rendant tout retard impossible.

Les droits d'engagements devront être réglés **via Engagym** comme les autres niveaux de compétition par CB ou virement (**pas de chèques sur place**).

3. Les forfaits et modifications

Les demandes de forfait devront être effectuées sur **ENGAGYM** au moins 10 jours avant le début de la compétition la compétition (sauf cas de force majeure ou de blessure avec justificatif). Passé le délai, les droits d'engagement restent dûs.

En individuel, si demande de repêchage pour l'inter département, le CM doit être fourni dans le forfait Engagym et les droits d'engagement sont dûs.

**Brochure Technique Départementale GAF
des Alpes-Maritimes & Monaco
2026**

Les licences

Les gymnastes doivent tous être licenciés GAC 2026

Pour tous les gymnastes participant aux différentes compétitions, la licence AVEC photo sera contrôlée à l'échauffement.

Les entraîneurs doivent également être en possession de leur licence avec photo.

4. Musiques et fiches SACEM

Elles sont à télécharger sur DJGYM en vous connectant avec vos codes club sur le site FFGym **au plus tard 8 jours avant la compétition.**

Les musiques et fiches SACEM sont à fournir 1 seule fois, elles suivront à chaque niveau de compétition.

Veillez à être dans les temps, aucun envoi par mail ne sera pris en compte (cf. pénalité pour manque de musique dans la brochure nationale des programmes)

5. Jury de compétition

La désignation du corps de juges est sous l'entièrre responsabilité du responsable des juges et est désigné par lui-même en fonction des compétences de chacun. Le responsable départemental des juges est validé dans ses décisions par le Comité Départemental des Alpes-Maritimes & Monaco.

Réglementation départementale

- Un juge ne peut pas être juge club et juge expert à la fois.
- La licence avec photo est obligatoire : si non présentation, pas de jugement et amende.

Absence de juge club

Une amende de **100 €** est à régler avant l'entrée en compétition de l'équipe concernée, sinon celle-ci n'est pas classée.

Tenue des juges

La tenue conforme est obligatoire (Cf. règlement technique FFGym et code FIG)

- Homme : costume bleu marine, chemise blanche et cravate
- Femme : tailleur bleu marine (jupe ou pantalon) et chemisier blanc. Noir toléré. Dans le cas contraire, le juge ne pourra officier (jeans proscrits).

6. Action départementale

Regroupement et formation des jeunes gymnastes

En cours de réflexion et en attente d'un budget